



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU LOT

Cahors, le 28 novembre 2017

N/Réf : PHM/DG/2016.17

Objet : Révision des Zones Défavorisées

M. Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le dossier de révision des zones défavorisées autres que la zone de montagne a certes connu une évolution notable pour le Lot depuis septembre 2016 ; néanmoins, deux secteurs affectés de handicaps naturels majeurs sont l'objet d'une très vive préoccupation.

D'une part, au nord du Lot, 14 communes de la Petite Région Agricole « Vallée de la Dordogne » sont victimes d'un traitement statistique erroné pour le calcul de la Production Brute Standard restreinte. En effet, la catégorie des « veaux de boucherie » a été omise par les services du Ministère de l'Agriculture, lors de l'application de critère de réglage fin au mois de décembre 2016.

Nous vous demandons de corriger cette erreur, qui conduira à restaurer le classement de ce secteur et de son prolongement dans le département de la Dordogne.

D'autre part, au sud du Lot, 5 communes en périphérie de la Petite Région Agricole « Quercy Blanc » ont été intégrées dans le projet de zonage au mois de mars dernier, via le critère lié aux emplois agricoles. A cette heure, nous avons été informés de la possibilité de remise en cause de ce volet du projet de zonage. Une telle décision marquerait sévèrement la profession agricole.

Nous vous demandons de maintenir la continuité territoriale du zonage pour ces communes. Considérant qu'une approche infra - Petite Région Agricole conduirait à classer ce secteur sur la base des critères de décembre 2016.

Dans ces deux territoires du département du Lot, les facteurs de handicaps naturels et spécifiques affectent concrètement l'activité des agricultrices et des agriculteurs, exploitant des structures à taille humaine. En outre, cette situation objective a conduit, dans le temps, à la reconnaissance des caractères Piémont et Zone Sèche sur une grande partie des secteurs d'élevage et de polyculture-élevage du Lot, dans le zonage en vigueur aujourd'hui.

Assuré de votre pleine mobilisation pour une nouvelle cartographie qui va fixer une trame solide aux programmes de Développement Rural pour les décennies à venir,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,
M. Alain LAFRAGETTE

P.J. Note technique FDSEA - Jeunes Agriculteurs - Chambre d'Agriculture du Lot